



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 28 MARS 2014

- Sommaire –

235 – 15– 14 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	7
235 – 16– 14 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS	8
235 – 17– 14 – FIXATION DU DELAI DE DEPOT DES LISTES D’ADJOINTS AU MAIRE	8
235 – 18– 14 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.....	9

L'An Deux Mille Quatorze, Le Vingt-Huit Mars

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18 H 30 en séance publique

sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC, Maire

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt-Huit Mars, à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC, Maire sortant.

Date de convocation : 24 mars 2014

Date d'affichage : 24 mars 2014

Etaient présents :

Monsieur NEDELEC Yohann, Maire sortant

Monsieur SARRABEZOLLES Renaud – Madame MAZELIN Isabelle - Monsieur PERON Laurent – Madame CHEVALIER Madeleine – Monsieur RICHARD Johann – Madame CREACHCADEC Marie-Thérèse – Monsieur KERDEVEZ Alain - Madame MAHMUTOVIC Marie-Christine – Madame BOURNOT-GALLOU Claudie.

Madame LAGATHU Danièle – Monsieur AVELINE Raymond – Madame YVINEC Chantal – Madame VILMIN Jocelyne – Madame CALVEZ Annie – Monsieur PERON Patrick – Monsieur REA Larry – Madame LE GUEN Jocelyne – Monsieur KERVRANN Ronan – Madame MOAL Mylène – Madame GARNIER Marie-Laure – Monsieur BOURHIS Thierry – Monsieur LIZIAR Pierre-Yves – Monsieur CHAMBAUDIE Eric – Monsieur BASTIEN Vincent – Monsieur HELIES Tom – Monsieur AUTRET Auguste – Monsieur SALAUN Alain – Madame BERROU-GALLAUD Noëlle – Madame DELAFOY Alice.

Absente ayant donné procuration

Madame Chantal GUITTET a donné procuration à Monsieur Renaud SARRABEZOLLES

Monsieur Thomas HELIES a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour consacrée à l'élection du Maire et des Adjointes de la manière qui suit :

« En ma qualité de Maire-sortant et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je dois procéder à l'appel des élus désignés par le scrutin du 23 mars 2014.

Pour la liste « L'UNION POUR LE RELECQ-KERHUON »

Mr NEDELEC Yohann
Mme MAZELIN Isabelle
Mr SARRABEZOLLES Renaud
Mme GARNIER Marie-Laure
Mr PERON Laurent
Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
Mr KERDEVEZ Alain
Mme MAHMUTOVIC Marie-Christine
Mr LIZIAR Pierre-Yves
Mme CREACHCADEC Marie-Thérèse
Mr RICHARD Johan
Mme CHEVALIER Madeleine
Mr REA Larry
Mme LAGATHU Danièle
Mr PERON Patrick
Mme GUITTET Chantal
Mr CHAMBAUDIE Eric
Mme CALVEZ Annie
Mr HELIES Tom
Mme LE GUEN Jocelyne
Mr BOURHIS Thierry
Mme YVINEC Chantal
Mr KERVRANN Ronan
Mme VILMIN Jocelyne
Mr BASTIEN Vincent
Mme MOAL Mylène
Mr AVELINE Raymond

Pour la liste « Ensemble, bâtissons notre futur »

Mme Noëlle BERROU-GALLAUD
Mr AUTRET Auguste
Mme BERTAULT Annick (a démissionné)
Mr BOURCELLIER Gérard (a démissionné)
Mme DELAFOY Alice
Mr SALAUN Alain

Je déclare les membres du Conseil Municipal cités plus avant installés dans leurs fonctions à l'exception de ceux ayant démissionné et qui seront remplacés rapidement par les suivants sur la liste.

Le secrétaire de séance sera Tom HELIES ».

Monsieur le Maire poursuit en ces termes :

Dans quelques instants, je laisserai la parole à Madame Danièle LAGATHU, doyenne de l'assemblée, pour la présidence de notre conseil à l'occasion de l'élection du Maire.

Les résultats de dimanche dernier résonnent encore comme un plébiscite qui transcende les bords politiques. Si la participation aurait pu être meilleure, elle se situe cependant à un niveau plus important que dans les autres communes ; j'y vois là un intérêt plus marqué des habitants du RELECQ-KERHUON qu'ailleurs. La campagne s'est terminée vendredi 21 mars à minuit, je souhaite que les électeurs et les électrices aient pu trouver le temps, l'espace et la facilité pour se forger une opinion et décider en conscience de l'avenir de notre ville.

Eu égard au score des deux listes en présence, je serai tenté de dire et de reprendre les propos de mon prédécesseur, Marcel DANTEC, le 14 mars 2008 dans la même enceinte « *l'élection a eu lieu, le verdict est sans appel* ».

La démocratie fonctionne bien et nous sommes tous et toutes ce soir une émanation de ce qu'ont souhaité les électeurs et les électrices du RELECQ-KERHUON.

Ce soir, notre ville a rendez-vous avec son avenir, ce soir LE RELECQ-KERHUON a les yeux rivés sur 2020.

Je vais maintenant céder la présidence à notre doyenne pour l'élection du Maire et je vous remercie de votre attention.

Madame Danièle LAGATHU prend la présidence et intervient comme suit :

« Bonsoir à tous,

Pour ceux qui connaissent mon parcours, il est facile d'imaginer l'émotion que je ressens devant vous ce soir ; c'est, je crois, la preuve que tout est possible quand une vie est guidée par la volonté de générosité, de solidarité, par le respect et l'intérêt porté aux autres.

C'est exactement ces valeurs que j'ai retrouvées chez notre Maire, Yohann NEDELEC et son équipe quand je les ai rejoints.

Notre commune avait besoin de poursuivre cette voie engagée il y a maintenant six ans, le résultat du 23 mars est sans appel.

L'échelon municipal est le fondement de notre démocratie et de notre république en choisissant de confirmer Yohann pour un deuxième mandat, les électeurs et électrices du RELECQ-KERHUON ont fait le choix de participer, à leur niveau, à la stabilisation des fondements de notre vie communale.

Les mots suffisent maintenant, place à l'action dans la confirmation et l'application de nos engagements ».

Après ce mot introductif, **Madame Danièle LAGATHU** pose la question de : « *Y a-t-il des candidats à la fonction de Maire ?* »

Monsieur Renaud SARRABEZOLLES au nom de la liste « L'union pour LE RELECQ-KERHUON », propose la candidature de Yohann NEDELEC c'est la seule candidature déclarée.

Monsieur Tom HELIES assisté de Madame Noëlle BERROU-GALLAUD composent tous deux le bureau en leur qualité d'assesseurs, ils réceptionnent le vote des élus et Tom HELIES annonce les résultats suivants :

Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b – Nombre de votants (enveloppes déposées).....	31
c – Nombre de suffrages déclarés nuls par bureau (art. L 66 du Code électoral).....	4
d – Nombre de suffrages exprimés (b – c).....	27
e – Majorité absolue.....	14

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yohann NEDELEC	27	Vingt-sept

Monsieur Yohann NEDELEC est donc élu Maire et prend, dès lors, la présidence de l'assemblée après remise de l'écharpe par la doyenne.

Il intervient comme ci-après rapporté :

Merci Danièle pour cette présidence efficace de cette nouvelle mandature.

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie infiniment pour la confiance que vous venez de me témoigner.

A 35 ans, j'entame mon second mandat de maire de notre ville et je vous en suis reconnaissant.

Je salue Danièle Lagathu pour la présidence importante à l'occasion du vote et je salue également notre benjamin Tom Héliès qui effectue ses premiers pas, à 25 ans, d'élu local.

Je tenais à vous remercier toutes et tous sans distinction.

Je salue les membres de l'opposition en souhaitant de tout cœur pouvoir travailler avec eux avec comme seul et unique intérêt et objectif le bien commun de notre ville.

Ni les services, ni les élus, ni moi-même ne souhaitons voir se reproduire la mandature qui s'est achevée. Je suis persuadé que l'intelligence collective saura guider nos pas et nos actions.

Je salue les élus qui ne se sont pas représentés et qui ont joué un rôle important dans le mandat qui s'est terminé. Mes pensées vont à Marcel Dantec, Maire honoraire, Ronan Tanguy, Louis Hamonou, Dina Venezia, Josiane Péron, Nicole Dare-Diverrez, Claudine Cariou-Ferré, Jacques Cousin, Dominique Bonneau, François Kerjean, Romuald Hubert et Henri Saillour ou bien également celles et ceux qui étaient candidats mais qui ne sont pas élus : Michèle Péron, Bernard Calvez et Sophie Le Bars.

Le score de dimanche dernier m'oblige et il n'y aura pas de mon point de vue, les gagnants et les perdants. Il y a une ville qui a clairement exprimé un souhait massif et durable. Le choix opéré dans les urnes ne souffre d'aucune discussion et c'est fort de cette légitimité accrue depuis 2008 que j'aborde avec ma majorité les enjeux de demain.

Notre campagne a été basée et construite sur les propositions loin des agitations. Nos documents publics l'ont prouvé tout au long de la période : pas une attaque personnelle, pas une once d'agressivité. Juste une volonté d'être unis pour aller plus loin dans ce qui a été commencé en mars 2008. Les habitants ont envoyé un message encore plus fort qu'en mars 2008. La ville qui bouge doit le demeurer. La ville qui attire doit continuer.

Ainsi qu'expliqué et présenté pendant la campagne, notre programme tient compte de nos finances. C'est donc avec une grande sérénité et une grande confiance que j'aborde ce second mandat, avec toujours le même état d'esprit : à l'écoute de tous, disponible, accessible et ouvert à tous et toutes pour échanger et débattre.

Encore plus qu'en 2008 (se retournant vers le Président de la Communauté urbaine qu'il remercie de sa présence d'autant plus que c'est la première fois que cela arrive), mais sans doute moins encore qu'en 2020, Le Relecq-Kerhuon renforcera son arrimage au navire communauté urbaine. En effet, Brest métropole océane est une chance, pas un problème, est une force, pas un poids et nous fourmillons de projets déjà travaillés en amont avec notre communauté : suppression du passage à niveau, aménagement du front de mer au Moulin blanc, le camping...

Mais surtout le retour à une proximité efficace et efficiente sur le terrain. La critique n'est pas tout et l'action est préférable. C'est clairement ainsi que j'ambitionne de porter nos intérêts communs au sein de notre assemblée communautaire : le lien, la proximité et l'efficacité. Merci à François Cuillandre et Alain Masson d'être présents, tout un symbole.

Avant de conclure, je souhaite bien entendu saluer les nouveaux qui arrivent de part et d'autre : majorité et opposition. Vous êtes 18 à siéger pour la première fois au conseil municipal. Ce chiffre est extrêmement important au bout de 6 ans de mandat.

Je formule le vœu que vous puissiez les uns et les autres vous épanouir durant ces 6 années que vous puissiez porter fièrement les couleurs de la ville, que vous puissiez vous investir dans nos commissions municipales et communautaires.

Je salue les services municipaux, leur Directeur Général, pour leur efficacité au quotidien et dans l'entière confiance que je leur témoigne.

Enfin, je salue nos correspondants locaux de l'Ouest France et du Télégramme avec Yves Audran et Chantal Chatelain qui continueront à relayer aux habitants le quotidien d'une vie municipale chargée et intense.

Le Relecq-Kerhuon est en ordre de marche. La 1^{ère} vitesse a été passée avec succès dimanche 23 mars.

Longue vie à notre ville, longue vie à notre communauté urbaine et au travail dès à présent.

Merci ! »

Monsieur Tom HELIES, benjamin de l'assemblée, fait l'intervention suivante :

« Bonsoir, cher collègues,

Merci Monsieur le Maire.

J'ai souhaité ce soir prendre la parole étant le plus jeune à siéger au sein du conseil municipal, j'y vois là quelque chose de plutôt « symbolique ».

Tout d'abord je tiens à remercier fortement M. Le maire pour sa confiance de m'avoir pris sur sa liste et de par ma place sur celle-ci de me faire l'honneur de siéger ce soir au conseil et ce, pendant 6 années.

Il s'agit bien d'« honneur » car être l'un des représentants à 25 ans d'une ville de près de 12 000 habitants ce n'est pas rien. Et j'en mesure pleinement la lourde responsabilité et la lourde tâche.

Je tiens ce soir à saluer l'opposition. C'est un nouveau mandat qui commence avec de nouvelles personnes et par conséquent de nouvelles bases sur lesquelles nous devons partir.

J'ai par ailleurs constaté lors de la campagne que plusieurs de nos propositions se retrouvaient également dans votre programme. J'espère bien entendu qu'au moment des votes cela se ressentira.

Je sais l'attente de la population (construction d'un terrain de foot, rénovation de la MEJ, ...). Je sais que, de par mon âge, certains scruteront mes moindres faux pas, et que l'on m'attend au tournant.

Je tiens à dire ce soir à la majorité, à ceux qui s'en vont, ceux qui arrivent ainsi qu'aux habitants : J'ai pleinement conscience du travail qu'il va falloir fournir. Que je sais ce qu'est être un des élus de notre ville et je veux vous rassurer ce soir : Je ne vous décevrai pas, croyez-moi !

La campagne étant finie. Aujourd'hui place à l'action, à la réalisation de nos projets qui ont eu un bel écho au sein de la population puisque plus de 62 % des votants ont validé nos propositions. J'ai hâte de me mettre au travail, je suis fier d'être l'un des acteurs de cette ville. Fier des valeurs que nous portons, fier de travailler avec cette nouvelle équipe.

Je sens que la route va être longue mais belle. Et que je n'ai pas fini de me nourrir de belles rencontres. Merci pour ces quelques instants d'attention ».

235 – 15– 14 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dossier présenté par Monsieur Yohann NEDELEC

Délibération

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions, à l'issue des opérations électorales du 23 mars 2014.

⇒ L'UNION POUR LE RELECQ-KERHUON

Voix obtenues : 3 631

- 1 - NEDELEC Yohann
- 2 - MAZELIN Isabelle
- 3 - SARRABEZOLLES Renaud
- 4 - GARNIER Marie-Laure
- 5 - PERON Laurent
- 6 - BOURNOT-GALLOU Claude
- 7 - KERDEVEZ Alain
- 8 - MAHMUTOVIC Marie-Christine
- 9 - LIZAIR Pierre-Yves
- 10 - CREACHCADEC Marie-Thérèse
- 11 - RICHARD Johan
- 12 - CHEVALIER Madeleine
- 13 - REA Larry
- 14 - LAGATHU Danièle
- 15 - PERON Patrick
- 16 - GUITTET Chantal
- 17 - CHAMBAUDIE Eric
- 18 - CALVEZ Annie
- 19 - HELIES Thomas
- 20 - LE GUEN Jocelyne
- 21 - BOURHIS Thierry
- 22 - YVINEC Chantal

23 - KERVRANN Ronan
24 - VILMIN Jocelyne
25 - BASTIEN Vincent
26 - MOAL Mylène
27 - AVELINE Raymond

⇒ **ENSEMBLE BATISSONS NOTRE FUTUR**

Voix obtenues : 2 193

28 - BERROU-GALLAUD Noëlle
29 - AUTRET Auguste
30 - BERTAULT Annick (a démissionné avant la séance)
31 - BOURCELLIER Gérard (a démissionné avant la séance)
32 - DELAFOY Alice
33 - SALAUN Alain

Le Conseil Municipal prend acte de la présente délibération.

235 – 16– 14 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Dossier présenté par Monsieur le Maire

Délibération

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il est demandé au Conseil Municipal de fixer leur nombre.

VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal* »,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales et communautaires en date du 23 mars 2014,

CONSIDERANT que le nombre des adjoints ne peut dès lors dépasser le chiffre de 9 pour le cas de LE RELECO-KERHUON, dans la mesure où il n'est pas possible d'arrondir à l'unité supérieure,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 9 pour toute la durée du mandat, étant précisé que leur entrée en fonction interviendra dès leur nomination.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – 17– 14 – FIXATION DU DELAI DE DEPOT DES LISTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Dossier présenté par Monsieur le Maire

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner doivent être déposées auprès du Maire après un délai fixé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 2 (deux) minutes pour le dépôt des listes d'adjoints.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier présenté par Monsieur le Maire

Délibération

A l'issue du délai de dépôt de la liste des Adjointes au Maire fixé par la délibération n° 235-D17-14, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné par :

Résultats du premier tour de scrutin

A –	nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
B –	nombre de votants (enveloppes déposées)	31
C –	nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code Electoral)	4
D –	nombre de suffrages exprimés (B-C)	27
E –	Majorité absolue	14

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr SARRABEZOLLES Renaud	27	Vingt Sept

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste et conduite par Monsieur Renaud SARRABEZOLLES. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Mr	SARRABEZOLLES Renaud	08.09.1972	1 ^{er} Adjoint	27
Mme	MAZELIN Isabelle	12.10.1964	2 ^{ème} Adjointe	27
Mr	PERON Laurent	13.03.1978	3 ^{ème} Adjoint	27
Mme	CHEVALIER Madeleine	13.05.1958	4 ^{ème} Adjointe	27
Mr	RICHARD Johan	08.11.1975	5 ^{ème} Adjoint	27
Mme	CREACHCADEC Marie-Thérèse	10.07.1954	6 ^{ème} Adjointe	27
Mr	KERDEVEZ Alain	24.05.1962	7 ^{ème} Adjoint	27
Mme	MAHMUTOVIC Marie-Christine	22.02.1954	8 ^{ème} Adjointe	27
Mme	BOURNOT-GALLOU Claude	16.05.1958	9 ^{ème} Adjointe	27

Mise aux voix la présente délibération est adoptée l'unanimité

Monsieur le Maire félicite chacun de ses neuf adjoints pour les résultats obtenus et mentionne qu'ils se mettront au travail dès ce soir.

Monsieur Auguste AUTRET indique avoir bien entendu et retenir les paroles concernant la volonté de voir cette mandature se dérouler dans un climat apaisé et serein. *“Nous rejoignons cette volonté pour nous mettre au service de tous les habitants de la commune dans un esprit apaisé et constructif”.*

Monsieur le Maire indique partager complètement cet avis.

Il invite les participants à rejoindre la galerie pour un apéritif dînatoire à l'occasion de l'installation du Conseil Municipal de cette mandature non sans qu'il précise que chaque élu doit se soumettre à la prise de photos individuelles pour le trombinoscope de Bmo dans les locaux du CCAS.

La séance est levée à 18 H 35.

Mr Yohann NEDELEC

Mr Renaud SARRABEZOLLES

Mme Isabelle MAZELIN

Mr Laurent PERON

Mme Madeleine CHEVALIER

Mr Johan RICHARD

Mme Marie-Thérèse CREACHCADEC

Mr Alain KERDEVEZ

Mme Marie-Christine MAHMUTOVIC

Mme Claudie BOURNOT-GALLOU

Mme Danièle LAGATHU

Mr Raymond AVELINE

Mme Chantal YVINEC

Mme Jocelyne VILMIN

Mme Chantal GUITTET

Mr Patrick PERON

Mr Larry REA

Mme Jocelyne LE GUEN

Mr Ronan KERVRANN

Mme Mylène MOAL

Mme Marie-Laure GARNIER

Mr Thierry BOURHIS

Mr Pierre-Yves LIZIAR

Mr Eric CHAMBAUDIE

Mr Henri SAILLOUR

Mme Sophie LE BARS

Mr Vincent BASTIEN

Mr HELIES Tom

Mr Auguste AUTRET

Mr Alain SALAUN

Mme Noëlle BERROU-GALLAUD

Mme Alice DELAFOY

Absent ayant donné procuration :

Madame Chantal GUITTET a donné procuration à Monsieur Renaud SARRABEZOLLES